



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Travaux Publics

LES OBJECTIFS :

Former des techniciens qui sont capables de : assurer, à terme, des fonctions d'encadrement, donner aux jeunes toutes les connaissances qui portent sur l'ensemble du secteur des Travaux Publics et les savoir-faire nécessaires aux activités de réalisation portant notamment sur :

- les terrassements
- les ouvrages d'art
- les canalisations des Travaux Publics
- les routes

LES DÉBOUCHÉS :

Le jeune titulaire d'un baccalauréat professionnel, aux termes de la convention collective nationale des ouvriers des travaux publics, est classé, lorsqu'il entre dans la profession, comme ouvrier professionnel. À l'issue d'une période probatoire de l'ordre de 12 mois, il peut être classé compagnon ou chef d'équipe. Le titulaire de ce diplôme est technicien sur un chantier.

Il travaille au service de la production dans une entreprise de travaux publics : construction de routes, terrassements, canalisations, construction d'ouvrages d'art (ponts, barrages, tunnels). Ses compétences s'étendent de l'organisation à l'encadrement et à la gestion. Il collabore au bon déroulement du chantier jusqu'à sa remise au client : préparation technique, définition des tâches, de leur temps de réalisation, de leur ordre d'exécution. Il contrôle l'approvisionnement et le bon emploi des matériaux et des matériels. Tout au long du chantier, il veille à respecter le calendrier d'exécution et les règles de sécurité. Le Bac Professionnel a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS.

POURSUITE D'ÉTUDES

BTS Travaux publics

LES +++ DE LA FORMATION :

Les jeunes valident, au cours de leur formation : l'AIPR, PRAP, SST, Echafaudage

Université Régionale des
Métiers et de l'Artisanat

Centre de Formation
de Saint-André

0262 46 62 00

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence
98 97 022 98 97





assurer des fonctions d'encadrement

connaissance sur les terrassements

activités de canalisations, de routes

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL (BAC PRO)

TRAVAUX PUBLICS - NIVEAU 4

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- **Contrat d'apprentissage** : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
- **Contrat de professionnalisation** : à partir de 18 ans
- **Formation continue** : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

- Jeunes issus de la classe de 3^{ème}
- Candidats titulaires d'un des diplômes suivants :
CAP Constructeur d'ouvrages en béton armé
CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains
CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics
CAP Conduite d'engins des travaux publics
Avoir une entreprise d'accueil (possibilité d'intégrer un dispositif de préparation à l'Apprentissage pour l'accompagnement à la signature d'un contrat d'apprentissage).

DÉLAI D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Copie du diplôme de niveau 3, 4 ou 5
- Dossier de candidature complété
- Copie de la pièce d'identité
- Curriculum Vitae et lettre de motivation

TARIFS

Coût contrat pris en charge par l'OPCO de l'entreprise du maître d'apprentissage.
Si besoin : sur devis

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

formation@cma-reunion.fr

Saint-Denis : 0262 21 04 35

Saint-Pierre : 0262 96 12 40

Saint-Paul : 0262 45 52 52

Saint-André : 0262 46 62 00

CONTENU PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Mathématiques, sciences physiques et chimiques
- Français - Histoire - Géographie et éducation morale et civique
- Anglais
- PSE, Prévention, Santé, Environnement
- EPS
- Arts appliqués et cultures artistiques

Enseignement permettant une personnalisation de parcours

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Gestion
- Préparation - organisation et suivi d'un chantier
- Réalisation d'un ouvrage et contrôle
- Chef d'œuvre

Enseignement théorique et pratique alternant atelier et salle avec des contenus modulaires

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'alternance : 2 semaines en centre et 2 semaines en entreprise

DURÉE

3 ans, adaptation selon profil

EXAMEN ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Les examens sont validés par évaluations en ponctuel en fin de formation. Le Baccalauréat Professionnel Travaux Publics est délivré aux candidats ayant subi avec succès l'examen défini avec au minimum une moyenne de 10/20.

L'inscription aux examens d'un apprenant suivant un parcours de formation par la voie de l'apprentissage est conditionnée par :

- la validation du nombre d'heures de formation attendu en centre (fixé par le rectorat au regard du parcours formatif)
- L'exécution effective de la formation en entreprise fixée par le contrat d'apprentissage

Les modalités sous forme ponctuelle amènent à valider l'ensemble des blocs de compétences.

VALIDATION PAR BLOC DE COMPÉTENCES

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- des salles banalisées
- salles Informatique
- plateau technique



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute demande spécifique notre référent handicap est à votre disposition.

COUPON-RÉPONSE à retourner à la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT de ST-DENIS
DIRECTION RÉGIONALE DE LA FORMATION - BP 10034 - 97491 Ste-Clotilde Cedex - Tél. 0262 21 04 35

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Tél. : 0262 GSM : 069 Fax : 026.....

Email :

Je suis intéressé(e) par la formation

**BACCALURÉAT PROFESSIONNEL (BAC PRO)
TRAVAUX PUBLICS - NIVEAU 4**

Je souhaite être contacté(e)

Créneaux horaires :
(facultatif)

